

## ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – ALSH : REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

### MERCREDIS & VACANCES SCOLAIRES

#### 1) FONCTIONNEMENT GLOBAL & JOURNEE TYPE

**Un portage associatif et engagé** : l'ALSH fait partie du centre social, porté par l'association Vie & Rencontre. C'est une structure agréée Jeunesse & Education Populaire. En ce sens, l'accueil de loisirs n'est pas une simple « garderie », mais un espace dans lequel nous organisons des projets pédagogiques qui favorisent l'épanouissement et l'autonomie des enfants.

**Le public accueilli** : l'ALSH accueille les enfants à partir de leur entrée en maternelle jusqu'au CM2. Ils peuvent ensuite fréquenter l'Accueil Jeunes.

**L'espace d'accueil** : les enfants de 3 à 6 ans sont accueillis dans un espace dédié au sein de l'école maternelle. Les plus grands sont accueillis à La Cabane aux Loisirs et disposent de locaux dédiés au sein de l'école primaire (préau et salle d'activité).

**Horaires d'ouverture** : le centre social assure l'accueil des enfants de 7h20 à 18h30.

**Formats d'inscription** : vous pouvez inscrire vos enfants par demi-journée (matin ou après-midi) ou journée complète, avec ou sans repas, hors programmation de sorties à la journée, qui nécessitent l'inscription sur la journée complète avec repas (pique-nique fourni).

#### **Créneaux horaires d'accueil et de départ**

- Inscription journée : les enfants doivent être déposés entre 7h20 et 9h30 et récupérés entre 17h et 18h30.
- Inscription matin : les enfants doivent être déposés entre 7h20 et 9h30 et récupérés entre 11h30 et 11h45, avant le départ du groupe à la cantine.
- Inscription matin + repas : les enfants doivent être déposés entre 7h20 et 9h30 et récupérés entre 13h et 14h.
- Inscription repas + après-midi : les enfants doivent être déposés à 11h45 et récupérés entre 17h et 18h30.
- Inscription après-midi : les enfants doivent être déposés entre 13h et 14h et récupérés entre 17h et 18h30.

## Répartition des enfants par âge :

Sauf activité ou animation spécifique, nous fonctionnons le plus souvent avec des propositions distinctes pour les maternelles d'une part et les primaires d'autre part. En fonction des programmes, nous pouvons aussi répartir les enfants en 4 groupes :

- Les p'tits loups (3 – 4 ans)
- Les lutins (6 – 8 ans)
- Les loulous (5 – 6 ans)
- Les canailles (9 – 10 ans)

<b>JOURNÉE TYPE À L'ACCUEIL DE LOISIRS</b>		
Heures	Intitulé	Déroulement et enjeux de la séquence
<b>7h20 - 9h30</b>	Temps d'accueil	L'accueil se fait à la Cabane aux Loisirs. C'est un moment d'échange avec les familles où l'équipe d'animation s'engage à prendre en charge l'enfant avec une écoute individualisée pour chacun.
<b>9h30 - 11h30</b>	Temps d'activités	Les animateurs proposent des activités en lien avec le projet pédagogique de la structure. Deux formats sont possibles : des activités en grands groupes (jeux, animations...) ou des ateliers en sous-groupe, que les enfants choisissent en fonction de leur élan du moment (ateliers créatifs, bricolage, jeux, jardinage...). Les activités sont des supports qui permettent aux enfants d'expérimenter des pratiques, mais aussi des valeurs (le vivre ensemble, l'entraide, la tolérance...).
<b>11h30 - 11h45</b>	Temps libres organisés	Mise en place de coins ludiques par les animateurs. Les enfants sont libres de jouer seuls ou avec l'adulte.
<b>11h45 - 13h</b>	Temps du repas	Les repas sont un moment fort de la journée. Leur qualité contribue à l'éducation au goût. Ils favorisent l'échange, la convivialité et restent un moment d'éducation à la vie en collectif. Les restrictions alimentaires d'origine médicale ou culturelle seront prises en compte et respectées dans la mesure du possible. Les repas sont confectionnés par la cuisine centrale municipale. Ils sont pris au restaurant scolaire. Les animateurs sont répartis par tables et mangent avec les enfants. Ils animent le repas et aident les enfants qui en ont besoin.
<b>13h - 15h30</b>	Repos (pour les plus petits)	C'est un temps de repos, avec ou sans sieste suivant les enfants (ceux qui le souhaitent peuvent dormir). Il n'est pas obligatoire. Les enfants qui se réveillent sont amenés à faire des activités. Nous restons le plus attentifs possible aux besoins de chacun.
<b>13h - 14h</b>	Temps calme	C'est un moment de détente où l'enfant peut s'il le souhaite se reposer, faire des jeux calmes afin de respecter au mieux son rythme.
<b>14h - 16h</b>	Temps d'activités	Même principe que le matin !
<b>16h - 17h</b>	Temps du goûter	C'est un moment privilégié, un temps d'échange avec les enfants : ils sont amenés à faire le bilan de la journée, à s'exprimer sur leurs envies, proposer des activités. Ce temps permet de créer du lien entre les enfants et l'équipe d'animation. Le goûter est fourni par l'accueil de loisirs.
<b>17h - 18h30</b>	Temps d'accueil	C'est un temps de dialogue permettant aux familles d'échanger sur le déroulé de la journée.

## 2) MODALITES D'INSCRIPTION

**Dossier d'inscription** : pour pouvoir fréquenter l'ALSH, la transmission d'un dossier d'inscription complet est obligatoire. Pour être complet, votre dossier doit contenir :

- Fiche de liaison remplie
- Copie de l'attestation d'assurance
- Copie du carnet de santé (double page « vaccinations »)
- Attestation de quotient familial CAF ou MSA et justificatif d'aides aux vacances (VACAF) si vous y êtes éligible

**Sans dossier complet, votre enfant ne pourra être accueilli dans notre association.**

**Modalités d'inscription** : pour les mercredis et les vacances scolaires, l'inscription est obligatoire. Le paiement est effectué au moment de l'inscription.

- **Où / Comment** : les inscriptions se font soit par mail (accueil@centresocialmonein.fr) soit à l'accueil du centre social (Maison du Pays – 22 rue du commerce à Monein – voir horaires sur notre site [www.centresocialmonein.fr](http://www.centresocialmonein.fr)). Les inscriptions faites par mail sont traitées par ordre d'arrivée. Les inscriptions réalisées à l'accueil sont directement enregistrées. Le paiement s'effectue à l'inscription.
- **Délais d'inscription** : nous prenons les inscriptions **dans la limite de nos capacités d'accueil**, en fonction de l'organisation des équipes et des taux d'encadrement déterminés par l'Etat. **Compte-tenu de l'augmentation de la fréquentation, nous vous recommandons de vous inscrire le plus en amont possible.**
  - **Mercredis** : les inscriptions sont ouvertes pour une période déterminée (entre chaque vacances). Les inscriptions sont prises **au plus tard le vendredi midi précédent**, toujours dans la limite des places disponibles.
  - **Vacances scolaires** : les inscriptions démarrent 3 semaines avant les vacances. Tout mail envoyé avant la date d'ouverture des inscriptions ne sera pas traité. Les inscriptions peuvent être enregistrées au **minimum une semaine avant la date concernée**, toujours dans la limite des places disponibles.
- **Délais de modification ou d'annulation** : toute modification ou annulation (hors justification par certificat médical) doit être communiquée par mail ou à l'accueil du centre social au **minimum une semaine avant la date concernée** (ex : le mercredi 6.09 pour une annulation le mercredi 13.09). Toute annulation réalisée en dehors de ces délais sera facturée.

Nous avons observé, durant l'été 2023, une très forte augmentation du nombre de modification et d'annulation des réservations. Cela pénalise d'autres familles (listes d'attente) et engendre des difficultés de gestion (à la fois des inscriptions et des équipes sur le terrain). **Aussi, à compter de septembre 2023, la multiplication des modifications pourra être pénalisée.**

### 3) TARIFS POUR L'ANNÉE 2023 - 2024

Les tarifs sont calculés sur la base du quotient familial (QF) déterminé par la CAF ou la MSA (suivant votre affiliation), d'où l'importance de nous fournir votre QF au moment de l'inscription.

<b>MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES (EXTRASCOLAIRE) : TARIFS 2023 - 2024</b>							
<i>Quotient familial</i>	0 - 750	751 - 1000	1001 - 1250	1251 - 1500	1501 - 1750	1751 - 2000	Sup à 2001
Demi-journée sans repas	5,50 €	6,00 €	7,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €	11,00 €
Demi-journée avec repas	10,00 €	10,50 €	11,50 €	12,50 €	13,50 €	14,50 €	15,50 €
Journée sans repas	9,00 €	10,00 €	11,00 €	12,00 €	13,00 €	14,00 €	15,00 €
Journée avec repas	13,50 €	14,50 €	15,50 €	16,50 €	17,50 €	18,50 €	19,50 €

A noter : les quotients familiaux allant jusqu'à 750 bénéficient de l'aide au temps libre de la CAF ou des aides de la MSA (suivant le régime d'affiliation des familles), sur les inscriptions des mercredis et vacances (4 € / jour et 2 € / demi-journée)

Aides spécifiques : certaines communes versent des aides spécifiques pour leurs habitants qui sont automatiquement déduites de vos factures.